

Colmar, le 28 juin 2018

Délivrance des cartes d'identité : mode d'emploi

La mairie de Colmar assure la délivrance de pièces d'identité (carte nationale d'identité (CNI) et/ou passeport). Depuis le mois de mars 2018, il est possible de prendre rendez-vous pour déposer son dossier. *

Pour prendre rendez-vous :

- se rendre sur la plateforme de démarches en ligne « Colmar et moi », accessible depuis le site colmar.fr ou sur l'application « Colmar et vous »,
- contacter l'agent d'accueil du service population au 03 89 20 67 52.

Les Colmariens qui le souhaitent peuvent néanmoins venir directement en mairie aux horaires habituels d'ouverture. Dans ce cas, le délai d'attente variera selon l'affluence.

Afin de faciliter les démarches administratives et gagner du temps en mairie, vous pouvez effectuer celles-ci de manière dématérialisée. Pour cela, il suffit de se rendre sur le site www.ants.gouv.fr et cocher la case "réaliser une pré-demande en ligne passeport et/ou CNI".

** À noter que les retraits des titres d'identité s'effectuent sans rendez-vous.*

CONTACT PRESSE :

Lucie HAMON - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr